Date de publication: 29 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20241128-ARR2024\_522-AI



### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

<u>ARRETE N°2024-522</u> : Portant délégation de signature à Monsieur Thomas HODOT, Directeur Général des Services

# Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-19 disposant que le Maire de la Plagne Tarentaise peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté sa signature aux responsables de services communaux ;

**Vu** l'arrêté n°2024-286 du 11 juillet 2024 portant délégation de signature et de fonctions à Monsieur Thomas HODOT, Directeur Général des Services ;

**Considérant** que Monsieur Thomas HODOT assure les fonctions de Directeur Général des Services de La Plagne Tarentaise depuis le 3 juin 2024 ;

## ARRETE

#### Article 1:

Délégation est donnée à Monsieur Thomas HODOT, Directeur général des services de la commune, à l'effet de représenter la commune et de signer tout document lors de la réunion du 30 novembre 2024 ayant pour objet l'état des lieux de sortie et la remise des clés du fait de l'échéance du bail à construction du Dou du Praz conclu avec la Société Civile Immobilière dénommée « Le Dou du Praz ».

#### Article 2:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'une notification à l'intéressé.

### Article 3:

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

#### Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Plagne Tarentaise, Le 28 novembre 2024, Le maire, Jean-Luc BOCH

Notifié à l'agent le :

Mairie de La Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulle – CS 50004 –73 216 Aime-La-Plagne Cedex Tél. 04.79.09.71.52 – fax : 04.79.55.60.52 – email : mairie@laplagnetarentaise.fr